

TARMED: objectifs largement atteints. Recensement complet en août 2007

Revenus des médecins indépendants de Suisse en 2003 (réévaluation) et 2004 (nouveau)*

Niklaus Hasler, Martina Reichert

A. Introduction

Le 24 juillet 2006, le président de la Fédération des médecins suisses (FMH) a donné mandat à Sophistic Soft d'analyser une nouvelle fois les revenus des médecins indépendants de Suisse pour l'année fiscale 2004 au moyen d'une saisie complète.

A.1 Remarques concernant le TARMED

Le nouveau tarif médical valable dans toute la Suisse a été introduit dans son intégralité le 1^{er} janvier 2004 pour les traitements relevant de la loi sur l'assurance-accidents, de l'assurance-invalidité, de la loi sur l'assurance-militaire et de la loi sur l'assurance-maladie.

L'analyse publiée en octobre 2005 concernant les revenus 2002 a ainsi été la *dernière* à avoir été effectuée *entièrement sans* l'application du TARMED.

La présente analyse des revenus 2004 comprend des revenus bruts résultant *tous* de facturations effectuées selon le TARMED.

Lors de l'élaboration du TARMED, on a fixé entre autres les objectifs suivants au niveau politique et professionnel, objectifs que l'on peut maintenant vérifier:

1. *Transparence accrue de la facturation médicale:* objectif largement atteint selon les renseignements fournis par les caisses-maladie et les assurances.
2. *Réduction des différences de revenus entre spécialités et cantons:* objectif largement atteint selon le chapitre D.20., page 43s.
3. *Pas d'augmentation des revenus bruts des médecins:* objectif non atteint. L'augmentation attestée dans la présente analyse est confirmée par la Commission paritaire de la neutralité des coûts. Cf. aussi le chapitre «Tendances» ci-après.

La présente analyse fait directement suite aux 22 premiers rapports établis entre le mois d'août 1977 et le mois d'août 2006.

Vous trouverez dans les lignes qui suivent un *résumé* des résultats les plus importants ainsi que des tableaux et des figures. Ce résumé ne contient sciemment que les chiffres concernant

les médecins âgés de moins de 66 ans. La version complète contient aussi les chiffres concernant les médecins âgés de plus de 65 ans et ceux concernant l'ensemble des médecins (indépendamment de l'âge).

En outre, d'autres critères d'analyse sont appliqués dans la version complète, comme la dépendance du revenu par rapport à la somme salariale du personnel, l'âge du médecin ou le nombre d'années en pratique indépendante depuis l'ouverture du cabinet.

A.2 Passage à l'imposition fiscale sur la base du revenu actuel

La taxation des cotisations AVS des indépendants a également passé de *l'imposition* du revenu antérieur à celle du *revenu actuel* lors de l'harmonisation fiscale au niveau fédéral.

Le revenu moyen des années 1997 et 1998 (30^e période d'impôt de défense nationale) constitue la base décisionnelle des cotisations AVS personnelles à payer pour 1999 et 2000.

Les revenus professionnels 1999 et 2000 tombant dans la période *sans évaluation*, ils ne peuvent *pas* être saisis ni analysés.

A partir de 2001, c'est *l'imposition sur le revenu actuel* qui est applicable, c.-à-d. que l'année de revenu 2001 correspond aussi à l'année de cotisations AVS 2001.

Jusqu'aux revenus de la 30^e période d'impôt de défense nationale (années fiscales 1997/98), les revenus des médecins ne pouvaient être saisis qu'en tant que valeur moyenne calculée sur deux ans à intervalles réguliers de deux ans.

B. Résultats: résumé

B.1 Généralités

De 2003 à 2004, le renchérissement s'est élevé à +0,78% selon l'indice suisse des prix à la consommation. Durant la même période, le revenu moyen a augmenté de +3,22% et le revenu central de +4,86% pour l'ensemble des médecins âgés de moins de 66 ans, ce qui correspond à une augmentation réelle de +2,44% pour le revenu moyen

* Analyse établie par Sophistic Soft (Bureau de conseil spécialisé dans les analyses statistiques concernant le domaine de la santé) sur mandat de la Fédération des médecins suisses (FMH). Le présent article est téléchargeable sur le site internet de la FMH (www.fmh.ch → français → Qui sommes-nous → Revenus des médecins). La numérotation des pages, tableaux et figures se réfère au rapport complet. L'analyse complète (disponible uniquement en allemand), composée de 68 pages, 28 tableaux et 30 figures, sera remise sur demande à l'adresse suivante: kommunikation@fmh.ch.

Correspondance:
Dr Niklaus Hasler
Huzlenstrasse 3
CH-8604 Volketswil
nik@hin.ch

et de +4,08% pour le revenu central. Une augmentation aussi forte du revenu moyen et central en l'espace de deux périodes consécutives est apparue la dernière fois entre 1975/76 et 1977/78.

B.2 Remarques préalables

Les chiffres 2003 nouvellement saisis et révisés se situent dans une fourchette dont une extrémité est supérieure de 0,72% et l'autre inférieure de 18,71% à celles de la dernière analyse publiée en août 2006. Par conséquent, il est nécessaire de corriger comme suit la modification publiée à l'époque des valeurs moyennes des revenus des médecins entre 2002 et 2003 pour les groupes figurant ci-après et ce, avec les petits montants suivants:

- Renchérissement 2002 à 2003: +0,67%.

Modification du revenu moyen assujéti à l'AVS pour la période 2002 à 2003:

- tous les médecins indépendamment de l'âge: -2,48% au lieu de -3,18%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: -2,53% au lieu de -3,23%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: +2,03% au lieu de +1,21%.

Modification du revenu central assujéti à l'AVS pour la période 2002 à 2003:

- tous les médecins indépendamment de l'âge: -2,52% au lieu de -3,00%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: -1,98% au lieu de -2,33%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: +12,31% au lieu de +4,46%.

Pour apprécier la tendance, on pourrait abandonner la prise en compte des médecins âgés de plus de 65 ans, vu la part minime des chiffres et revenus les concernant.

B.3 Evolution des revenus

Entre 2003 et 2004, la hausse du renchérissement a atteint +0,78%. Durant la même période, le revenu moyen des médecins (revenu assujéti à l'AVS) a augmenté comme suit pour les groupes suivants des médecins indépendants de Suisse:

- tous les médecins: de Fr. 202 000.- à Fr. 209 022; augmentation de +3,48%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: de Fr. 208 940.- à Fr. 215 662; augmentation de +3,22%;

- médecins âgés de plus de 65 ans: de Fr. 92 662.- à Fr. 103 593.-; augmentation de +11,80%.

Durant la même période, le revenu central a augmenté comme suit pour les mêmes groupes:

- tous les médecins: de Fr. 162 700.- à Fr. 170 600.-; augmentation de +4,86%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: de Fr. 168 600.- à Fr. 176 800.-; augmentation de +4,86%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: de Fr. 52 900.- à Fr. 64 500.-; augmentation de +21,93%.

Chez les médecins âgés de moins de 66 ans, le revenu moyen a clairement augmenté entre 2003 et 2004, alors que le renchérissement n'a augmenté que légèrement. On constate ainsi une augmentation réelle de +2,43 à +2,68%. Pour le revenu central, on enregistre une augmentation réelle de +4,05%.

Chez les médecins âgés de plus de 65 ans, on constate une augmentation réelle encore plus nette de +11,09% pour le revenu moyen et une augmentation réelle de +20,99% pour le revenu central.

Chez l'ensemble des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans, l'évolution des revenus entre 1971/72 et 2004 révèle une augmentation nominale du revenu moyen de +66,7% et du revenu central de +53,8%. Si l'on tient compte toutefois du renchérissement de +157,4% observé durant la même période, on constate une perte réelle de -35,2% pour le revenu moyen et de -40,2% pour le revenu central des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans.

Mais si l'on indexe l'évolution des revenus des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans entre 1971/72 et 2004 sur l'évolution des salaires des travailleurs (c.-à-d. en comparant nominalement l'évolution du revenu des médecins à celle des salaires), on constate une perte relative de -49,8% pour le revenu moyen et de -53,7% pour le revenu central des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans.

La comparaison entre les revenus des médecins et ceux des employés montre une perte relative de -48,9% pour le revenu moyen et de -53,7% pour le revenu central des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans.

Les différences de revenu moyen entre cantons et spécialités restent importantes pour 2003; l'aperçu pour 2004 montre toutefois que, pour la première fois depuis l'établissement de

cette statistique, les chiffres sont inférieurs à ceux de la dernière période examinée et ce, pour l'ensemble des domaines évalués statistiquement selon les données disponibles jusqu'à présent pour 2004 (cf. chapitre D.20).

Les moyennes par canton se situent, pour les médecins indépendants âgés de moins de 66 ans, entre 66,7 et 128,4% (facteur 2,32) de la valeur moyenne suisse pour 2003 et entre 72,6 et 129,9% (facteur 1,79) de la valeur moyenne suisse pour 2004.

Les moyennes par spécialité s'étalent encore plus clairement en 2003 mais elles se réduisent également en 2004. En 2003, les moyennes de revenus des médecins âgés de moins de 66 ans se situent entre 53,4 et 183,0% (facteur 3,43) et en 2004 entre 57,8 et 182,0% (facteur 3,15) de la valeur moyenne suisse.

La différence entre médecins effectuant des actes chirurgicaux et ceux qui n'en effectuent pas reste importante. Comme le revenu des premiers résulte essentiellement du tarif privé, il est, pour ceux âgés de moins de 66 ans, en moyenne de 54% pour 2003 et de 40% pour 2004 supérieur à celui des médecins n'effectuant pas d'actes chirurgicaux.

La comparaison entre les valeurs statistiques principales des médecins de premier recours (internistes, pédiatres et généralistes) et celles des médecins effectuant des actes chirurgicaux (chirurgiens, gynécologues, ophtalmologues, orthopédistes et urologues) montre dans le tableau 20 de la page 34 que non seulement les valeurs principales se différencient de 31 à 32%, mais aussi que les quantités (moitiés, tiers, quarts) se trouvent, pour les médecins effectuant des actes chirurgicaux, à des niveaux nettement supérieurs.

Les valeurs centrales publiées par canton et par spécialité sont à peine inférieures à celles des valeurs moyennes.

La valeur centrale par canton se situe, pour les médecins indépendants âgés de moins de 66 ans, entre 73,6 et 151,6% (facteur 2,06) de la valeur centrale suisse pour 2003 et entre 75,4 et 151,9% (facteur 2,02) de la valeur centrale suisse pour 2004.

La valeur centrale par spécialité se situe, pour les médecins indépendants âgés de moins de 66 ans, entre 63,5 et 178,8% (facteur 2,82) de la valeur centrale suisse pour 2003 et entre 67,5 et 167,0% (facteur 2,47) de la valeur centrale suisse pour 2004.

Le revenu moyen augmente avec l'accroissement de la somme salariale du personnel.

B.4 Répartition fréquentielle des revenus

La répartition fréquentielle des revenus reste dans le champ inférieur, de manière semblable aux analyses précédente: la moitié des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans atteste en 2004 (les chiffres entre parenthèses ci-après sont toujours ceux de 2003) un revenu assujéti à l'AVS inférieur à Fr. 176 800.- (Fr. 168 600.-). Selon l'étude de la SUVA/SSO, ce revenu correspond à un salaire d'employé de Fr. 124 800.- (Fr. 119 000.-). Selon l'étude de la SCTM, ce chiffre correspond à un salaire brut d'employé de Fr. 150 100.- (Fr. 143 100.-). Cf. aussi le chapitre C.1.4.

La moitié moyenne des médecins (deuxième et troisième quart) indépendants âgés de moins de 66 ans atteste en 2004 un revenu assujéti à l'AVS se situant entre Fr. 98 400.- et Fr. 281 000.- (Fr. 88 800.- et Fr. 274 600.-).

Un quart des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans atteste un revenu assujéti à l'AVS inférieur à Fr. 98 400.- (Fr. 88 800.-).

Un quart des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans atteste un revenu assujéti à l'AVS supérieur à Fr. 281 500.- (Fr. 274 600.-).

Le tiers moyen des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans atteste en 2004 un revenu assujéti à l'AVS entre Fr. 124 200.- et Fr. 239 200.- (Fr. 116 400.- et Fr. 232 400.-).

Un tiers des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans atteste en 2004 un revenu assujéti à l'AVS inférieur à Fr. 124 200.- (Fr. 116 400.-).

Un tiers des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans atteste en 2004 un revenu assujéti à l'AVS supérieur à Fr. 239 200.- (Fr. 232 400.-).

Le fait de ne pas pouvoir mettre le revenu des médecins en relation avec la quantité et de ne pouvoir s'appuyer que partiellement sur la qualité du travail fourni est l'une des difficultés fondamentales rencontrées dans l'évaluation de ce revenu.

B.5 Tendances

Durant la période 2003 à 2004, les revenus de médecins ont nettement augmenté face à une augmentation minime de l'indice du coût de la vie. En d'autres termes, on constate une augmentation réelle du revenu des médecins durant cette période.

De manière générale, on constate qu'au cours de ces dernières années, le revenu des spécialistes en médecine invasive a un peu moins vite augmenté que celui des médecins ne pratiquant pas de telles interventions (= médecins de

premier recours). On constate également qu'au cours de ces douze dernières années (cf. chapitre D.20 à la page 43ss.), les facteurs entre le revenu le plus élevé et le revenu le plus bas par canton et par spécialité ont légèrement jusqu'à nettement baissé.

Il s'agit avec certitude d'une des conséquences souhaitées de l'introduction du TARMED.

Dans une année ou deux, il sera intéressant d'analyser les répercussions du TARMED, qui a aussi pour objectif d'abaisser les prestations de technique chirurgicale au profit des prestations médicales intellectuelles.

L'augmentation des revenus médicaux en 2004 est à mettre en relation avec l'introduction du TARMED. Elle était attendue par la Commission paritaire Médecins/Caisses-maladie sur la base de l'observation de la neutralité des coûts. Au cours des années 2004 et 2005, la valeur du point tarifaire du TARMED a baissé à plusieurs reprises, de sorte qu'il faut s'attendre à une baisse des revenus médicaux dès 2005.

L'imposition du revenu actuel permet d'analyser chaque année les revenus des médecins indépendants de Suisse, ce qui permet d'obtenir une évaluation plus rapide et plus fiable.

B.5.1 Généralités

Les chiffres 2002 publiés en octobre 2005 ont été perçus et analysés une nouvelle fois dans le rapport actuel aux fins de vérification. Les valeurs révisées, maintenant publiées, sont *toutes légèrement inférieures*, mais elles restent encore très proches des valeurs de la saisie d'octobre 2005.

La version complète de l'analyse contient quelques exemples à ce sujet.

Comme indiqué dans la version complète de l'analyse, il convient de corriger les modifications intervenues sur les revenus 2002 à 2003, à l'instar des valeurs absolues relatives aux revenus 2003.

B.5.2 Evolution des revenus 2003 à 2004

La hausse du *renchérissement* entre 2003 et 2004 s'est élevée à +0,67%. Durant cette période, le *revenu moyen des médecins* (revenu professionnel assujéti à l'AVS) a diminué ou augmenté comme suit pour les groupes de médecins indépendants de Suisse:

- tous les médecins: de Fr. 207 140.- à Fr. 200 549.-; diminution de -3,18%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: de Fr. 214 362.- à Fr. 207 430.-; diminution de -3,23%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: de Fr. 90 821.- à Fr. 91 917.-; augmentation de +1,21%.

Durant la même période, le *revenu central des médecins* (la moitié des médecins indiqués ci-avant a un revenu *inférieur* et l'autre moitié un revenu *supérieur au revenu central*) a diminué ou augmenté comme suit pour les mêmes groupes:

- tous les médecins: de Fr. 166 900.- à Fr. 161 900.-; diminution de -3,00%;
- médecins âgés de moins de 66 ans: de Fr. 172 000.- à Fr. 168 000.-; diminution de -2,33%;
- médecins âgés de plus de 65 ans: de Fr. 47 100.- à Fr. 49 200.-; augmentation de +4,46%.

A l'exception des médecins âgés de plus de 65 ans, le *revenu moyen des médecins* a nettement diminué entre 2002 et 2003, alors que le renchérissement a augmenté. Il s'agit d'une *baisse réelle* de -3,82 à -3,87%. Concernant le *revenu central*, la *baisse réelle* oscille entre -3,65 et -2,98%.

Pour les médecins âgés de plus de 65 ans, on constate une augmentation réelle du revenu moyen de +0,54% et de +3,76% pour le revenu central des médecins.

Pour apprécier la tendance, on pourrait abandonner la prise en compte des médecins âgés de plus de 65 ans, vu la part minime des chiffres et revenus les concernant.

B.5.3 Evolution des revenus de 1971/72 à 2004

Avec les chiffres révisés 2003 et les nouveaux chiffres 2004, il est maintenant possible de suivre l'évolution du revenu moyen et central assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse sur trois décennies au moins.

Les figures 13 à 16 (annexe pages 60/61) présentent les séries d'indices pour le revenu moyen et le revenu central assujéti à l'AVS (uniquement médecins âgés de moins de 66 ans), aussi bien sous forme nominale que réelle (c'est-à-dire avec prise en considération du renchérissement).

Il ressort du tableau 23 que durant la période 1971/72 à 2003, le revenu moyen assujéti à l'AVS a augmenté nominalement de 66,5% alors que le revenu central nominal assujéti à l'AVS n'a augmenté nominalement que de 53,8%. Mais si l'on tient compte du renchérissement de 157,4% selon l'indice du coût de la vie durant la même période, cette augmentation correspond à une *perte réelle* de 35,2% pour le revenu moyen et de 40,2% pour le revenu central.

Le rapport d'analyse original (disponible uniquement en allemand) contient de nombreux tableaux et figures (à commander par courriel à

kommunikation@fmh.ch). Nous prenons ici à titre d'exemples les *figures 13 et 14* «Evolution de la valeur moyenne du revenu, nominal et réel, assujetti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse âgés de moins de 66 ans (avec prise en compte du renchérissement)» ainsi que les *tableaux 5 et 9* (Revenu moyen revenu 2002 et 2003 assujetti à l'AVS des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans par canton et par spécialité).

C. Statistiques

La statistique est la science qui présente les caractéristiques d'un ensemble de chiffres ou de valeurs au moyen d'un nombre aussi restreint que possible de valeurs clairement définies.

Les deux valeurs les plus usitées sont la *valeur moyenne* et la *valeur centrale*. La valeur moyenne ou la moyenne est formée par la somme de

toutes les valeurs individuelles, divisée par le nombre de valeurs.

La valeur centrale ou médiane est la valeur ayant *au-dessus d'elle* une moitié de toutes les valeurs individuelles et *au-dessous d'elle* l'autre moitié des valeurs individuelles. Elle ne peut pas être calculée mais elle résulte de la progression des valeurs.

Exemple: prenons les cinq valeurs individuelles suivantes: 100, 120, 150, 160 et 200. La valeur moyenne est de 146 et la valeur centrale de 150.

Ajoutons maintenant deux autres chiffres à cette série, dont un sciemment inhabituel, à savoir 140 et 990; nous obtenons la série suivante: 100, 120, 140, 150, 160, 200 et 990. La valeur moyenne est maintenant de 266 et la valeur centrale de 150.

Tableau 23a

Indices du revenu assujetti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse (jusqu'en 1975/76 âgés de moins de 63 ans, à partir de 1977/78 âgés de moins de 66 ans). 1971/72 à 2003: *première partie*, 1971/72 à 1983/84. Tous les indices sont calculés sur la base 1971/72 = 100,0.

Evolution des revenus: indices (uniquement médecins âgés de moins de 66 ans)

Années	1971/72	1973/74	1975/76	1977/78	1979/80	1981/82	1983/84
Prix à la consommation	100,0	117,7	132,6	136,2	144,7	161,6	173,4
Modification		+17,7%	+12,7%	+2,7%	+6,2%	+11,7%	+7,3%

Revenu assujetti à l'AVS: valeur moyenne	129 340	149 560	168 250	158 011	158 048	164 685	166 601
--	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Modification	+15,6%	+12,5%	-6,1%	+0,0%	+4,2%	+1,2%	
Indice nominal	100,0	115,6	130,1	122,2	122,2	127,3	128,8
Indice réel	100,0	98,2	98,1	89,7	84,4	78,8	74,3

Revenu assujetti à l'AVS valeur centrale	114 950	132 070	148 000	142 000	139 800	144 300	143 700
--	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Modification	+14,9%	+12,1%	-4,1%	-1,5%	+3,2%	-0,4%	
Indice nominal	100,0	114,9	128,8	123,5	121,6	125,5	125,0
Indice réel	100,0	97,6	97,1	90,7	84,0	77,7	72,1

Salaires des travailleurs

Indice nominal	100,0	125,8	144,2	151,0	162,6	183,9	200,1
Indice réel	100,0	106,9	108,8	110,8	112,4	113,8	115,4

Salaires des employés

Indice nominal	100,0	123,7	142,5	150,9	162,5	182,1	198,8
Indice réel	100,0	105,1	107,5	110,8	112,3	112,7	114,7

Revenu assujetti à l'AVS: valeur moyenne nominale indexée sur l'indice de base 1971/72 = 100,0

Salaires des travailleurs	100,0	91,9	90,2	80,9	75,1	69,2	64,4
Salaires des employés	100,0	93,5	91,3	81,0	75,2	69,9	64,8

Revenu assujetti à l'AVS: valeur cenrale nominale indexée sur l'indice de base 1971/72 = 100,0

Salaires des travailleurs	100,0	91,3	89,3	81,8	74,8	68,3	62,5
Salaires des employés	100,0	92,9	90,3	81,9	74,8	68,9	62,9

Cet exemple montre clairement que la valeur moyenne réagit beaucoup plus sensiblement aux chiffres inhabituels (vers le haut ou le bas) que la valeur centrale.

Ainsi que le Professeur H. Riedwyl l'a constaté dans l'analyse qu'il a faite en juin 1978 en qualité d'expert du Conseil fédéral, il est plus facile de caractériser un ensemble avec la valeur centrale qu'avec la valeur moyenne.

Pour cette raison, nous publions aussi les figures 15 et 16, Evolution de 1971/72 à 2003 de la valeur centrale, nominale et réelle, du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans de Suisse (avec prise en compte du renchérissement), et les tableaux 7 et 13 (valeur centrale du revenu 2002 et 2003 assujéti à l'AVS des médecins indépendants âgés de moins de 66 ans par canton et par spécialité).

C.1 Dépenses publiques globales pour les médecins libres praticiens

Les dernières analyses présentaient un calcul des dépenses publiques pour chaque année passée sous revue, calcul réalisé selon la méthode suivante:

Nombre de médecins indépendants [fois] revenu moyen indépendant [égal] revenu total des médecins suisses; ce chiffre est défini comme somme restante après déduction des frais (= revenu total des médecins suisses) et le résultat est porté, au moyen du pourcentage admis des frais, sur les dépenses publiques globales effectivement occasionnées par les médecins suisses.

Il va de soi que ce chiffre dépend fortement du pourcentage appliqué pour les frais. La première analyse sur les revenus des médecins indépendants de Suisse 1971–1974, publiée en août

Tableau 23b

Indices du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse (jusqu'à 1975/76 âgés de moins de 63 ans, à partir de 1977/78 âgés de moins de 66 ans). 1971/72 à 2002: deuxième partie, 1983/84 à 1995/96. Tous les indices sont calculés sur la base de 1971/72 = 100,0.

Evolution des revenus: indices (uniquement médecins âgés de moins de 66 ans)

Années	1983/84	1985/86	1987/88	1989/90	1991/92	1993/94	1995/96
Prix à la consommation	173,4	182,6	187,7	200,7	222,4	235,3	241,6
Modification	+5,3%	+2,8%	+6,9%	+10,8%	+5,8%	+2,7%	
Revenu assujéti à l'AVS: valeur moyenne	166 601	168 423	184 599	189 044	201 577	209 092	209 529
Modification	+1,1%	+9,6%	+2,4%	+6,6%	+3,7%	+0,2%	
Indice nominal	128,8	130,2	142,7	146,2	155,9	161,7	162,0
Indice réel	74,3	71,3	76,0	72,8	70,1	68,7	67,1
Revenu assujéti à l'AVS: valeur centrale	143 700	143 600	154 500	155 500	163 900	170 700	171 500
Modification	-0,1%	+7,6%	+0,6%	+5,4%	+4,1%	+0,5%	
Indice nominal	125,0	124,9	134,4	135,3	142,6	148,5	149,2
Indice réel	72,1	68,4	71,6	67,4	64,1	63,1	61,8

Salaires des travailleurs

Indice nominal	200,1	212,8	226,0	246,6	279,8	296,3	303,7
Indice réel	115,4	116,6	120,4	122,9	125,8	125,9	125,7

Salaires des employés

Indice nominal	198,8	211,8	223,9	242,0	269,8	285,1	293,1
Indice réel	114,6	116,0	119,3	120,6	121,3	121,1	121,3

Revenu assujéti à l'AVS: valeur moyenne nominale indexée sur l'indice de base 1971/72 = 100,0

Salaires des travailleurs	64,4	61,2	63,1	59,3	55,7	54,6	53,3
Salaires des employés	64,8	61,5	63,8	60,4	57,8	56,7	55,3

Revenu assujéti à l'AVS: valeur centrale nominale indexée sur l'indice de base 1971/72 = 100,0

Salaires des travailleurs	62,5	58,7	59,5	54,9	51,0	50,1	49,1
Salaires des employés	62,9	59,0	60,0	55,9	52,9	52,1	50,9

1977, mentionnait, aussi bien dans la bibliographie qu'aux pages 23 à 37, l'ensemble des travaux effectués précédemment sur la détermination des frais d'un cabinet médical. Le pourcentage des frais indiqués y figure à hauteur de 49,5 % pour 1971, avec une progression annuelle de 0,7 point, ces chiffres étant tirés d'une étude allemande détaillée.

A l'époque, ces chiffres n'avaient pas été vérifiés ou que partiellement. Lorsqu'on applique le taux de progression de 0,7 % p.a., on obtient pour 2003 des frais globaux d'env. 71,9 % et pour 2004 d'env. 72,6 %. Si l'on maintient ce mode de calcul pendant les 30 années prochaines, les frais atteindront 93,6 % pour 2034.

A supposer que ce chiffre soit exact à ± 5 %, les écarts sont d'env. 2 à 2,4 milliards de francs pour les dépenses publiques globales. Face à un PIB

d'env. 433 milliards de francs pour 2003, la fourchette est d'env. 0,5 %, ce qui n'est pas acceptable pour une statistique sérieuse et ne permet pas de tirer des conclusions pertinentes. De ce fait, le bureau de conseil Sophistic Soft se distancie des calculs de la charge publique globale occasionnée par les médecins suisses, tant qu'il ne disposera pas d'une étude récente sur les frais d'un cabinet médical.

Etant donné la réduction constante de l'écart entre les revenus des médecins et ceux des employés au cours de ces 30 dernières années, il faut admettre que le corps médical a également modifié sa manière d'acheter et qu'il examine très attentivement les prix de ses fournisseurs traditionnels. L'utilisation croissante des génériques réduit également la part des coûts n'entrant pas dans le revenu.

Tableau 23c

Indices du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse (jusqu'à 1975/76 âgés de moins de 63 ans, à partir de 1977/78 âgés de moins de 66 ans). 1971/72 à 2004: troisième partie 1995/96 à 2004. Tous les indices sont calculés sur la base 1971/72 = 100,0.

Evolution des revenus: indices (uniquement médecins âgés de moins de 66 ans)

Années	1995/96	1997/98	2001	2002	2003	2004
Prix à la consommation	241,6	243,8	252,1	253,7	255,4	257,4
Modification	+0,9 %	+3,4 %	+0,6 %	+0,7 %	+0,8 %	
Revenu assujéti à l'AVS: valeur moyenne	209 529	204 624	210 723	214 362	208 940	215 662
Modification	-2,3 %	+3,0 %	+1,7 %	-2,5 %	+3,2 %	
Indice nominal	162,0	158,2	162,9	165,7	161,5	166,7
Indice réel	67,1	64,9	64,6	65,3	63,2	64,8
Revenu assujéti à l'AVS: valeur centrale	171 500	169 500	171 500	172 000	168 600	176 800
Modification	-1,2 %	+1,2 %	+0,3 %	-2,0 %	+4,9 %	
Indice nominal	149,2	147,5	149,2	149,6	146,7	153,8
Indice réel	61,8	60,5	59,2	59,0	57,4	59,8
Salaires des travailleurs						
Indice nominal	303,7	307,3	319,8	325,8	329,6	332,1
Indice réel	125,7	126,1	126,9	128,4	129,1	129,0
Salaires des employés						
Indice nominal	293,1	298,2	312,6	317,7	322,9	326,5
Indice réel	121,3	122,3	124,0	125,2	126,4	126,9
<i>Revenu assujéti à l'AVS: valeur moyenne nominale indexée sur l'indice de base = 100,0</i>						
Salaires des travailleurs	53,3	51,5	50,9	50,9	48,7	50,2
Salaires des employés	55,3	53,1	52,1	52,2	49,7	51,1
<i>Revenu assujéti à l'AVS: valeur centrale nominale indexée sur l'indice de base 1971/72 = 100,0</i>						
Salaires des travailleurs	49,1	48,0	46,7	45,9	44,3	46,3
Salaires des employés	50,9	49,5	47,7	47,1	45,3	47,1

Comme l'algorithme servant à extrapoler le taux des frais date de plus de 30 ans maintenant, il serait indiqué de revoir le mode de calcul et d'effectuer de nouvelles statistiques sur les frais des médecins suisses. L'étude ROKO (étude roulante des frais de cabinet médical) pourrait servir de base à cette statistique car la Caisse des médecins l'a déjà introduite dans 18 cantons. Actuellement, les données les plus précises sont probablement fournies par les études de Pharma

Information (cf. Bibliographie 13–20). Nous estimions judicieux que la FMH, santésuisse ou la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé commande une nouvelle étude scientifique sur le pourcentage des frais assumés par le cabinet médical.

Dr Niklaus Hasler, Volketswil, 22 novembre 2007.

Tableau 5

Revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants, valeur moyenne 2003 et 2004 par canton, médecins âgés de moins de 66 ans.

Canton	Nombre	2003	Indice	+/-	Nombre	2004	Indice
ZH	2374	205482	98,3 %	-1,8 %	1486	201863	93,6 %
BE	1832	204831	98,0 %	+2,5 %	1720	209953	97,4 %
LU	432	237016	113,4 %	+3,7 %	416	245757	114,0 %
UR	35	232920	111,5 %	-15,0 %	34	197991	91,8 %
SZ	133	268276	128,4 %	+4,5 %	137	280218	129,9 %
UW	82	215057	102,9 %	-1,9 %	81	211077	97,9 %
GL	42	253405	121,3 %	+6,0 %	42	268707	124,6 %
ZG	170	217571	104,1 %	+4,3 %	150	226917	105,2 %
FR	350	221298	105,9 %	+2,3 %	348	226281	104,9 %
SO	396	210016	100,5 %	+4,7 %	380	219950	102,0 %
BS	529	178663	85,5 %	-3,0 %	514	173386	80,4 %
BL	484	230027	110,1 %	+14,1 %	412	262412	121,7 %
SH	136	198417	95,0 %	+6,1 %	133	210450	97,6 %
AP	104	220799	105,7 %	+9,6 %	94	241986	112,2 %
SG	550	223480	107,0 %	+10,8 %	536	247636	114,8 %
GR	310	187627	89,8 %	+6,3 %	288	199380	92,5 %
AG	659	223148	106,8 %	-0,1 %	576	222888	103,4 %
TG	323	224440	107,4 %	+3,9 %	315	233212	108,1 %
TI	476	322941	154,6 %	-30,6 %	430	224007	103,9 %
VD	1068	212172	101,5 %	+2,5 %	1024	217383	100,8 %
VS	349	167885	80,4 %	+8,6 %	320	182338	84,5 %
NE	178	156370	74,8 %	+5,0 %	177	164225	76,1 %
GE	204	187741	89,9 %	+6,2 %	216	199429	92,5 %
JU	80	139329	66,7 %	+12,3 %	48	156533	72,6 %
Suisse	11296	208940	100,0 %	+3,2 %	9877	215662	100,0 %

Tableau 9

Revenu assujéti à l'AVS de tous les médecins indépendants, valeur moyenne 2003 et 2004 par spécialité, médecins âgés de moins de 66 ans.

Spécialité	Nombre	2003	Indice	+/-	Nombre	2004	Indice
Anesthésie	306	263 637	126,2 %	+1,9%	267	268 585	124,5%
Chirurgie	533	258 470	123,7%	-36,0%	428	165 304	76,6%
Dermatologie	225	239 608	114,7%	-6,0%	197	225 192	104,4%
Gynécologie	695	251 656	120,4%	+1,4%	587	255 221	118,3%
Médecine interne	2 169	214 048	102,4%	+2,1%	1 919	218 583	101,4%
Neurochirurgie	33	347 524	166,3%	+12,9%	30	392 480	182,0%
Neurologie	140	174 326	83,4%	+0,8%	122	175 726	81,5%
Ophtalmologie	408	370 504	177,3%	-8,7%	357	338 095	156,8%
Orthopédie	282	299 484	143,3%	+5,8%	244	316 865	146,9%
ORL	201	296 511	141,9%	+7,2%	172	317 938	147,4%
Pédiatrie	545	167 410	80,1%	+2,5%	486	171 533	79,5%
Médecine physique	161	198 911	95,2%	-2,1%	133	194 775	90,3%
Psychiatrie	1 425	118 081	56,5%	+14,4%	1 260	135 075	62,6%
Psychiatrie pédiatrique	210	111 528	53,4%	+11,9%	178	124 756	57,8%
Radiologie	150	382 327	183,0%	+0,4%	128	383 773	178,0%
Urologie	99	309 826	148,3%	+0,4%	90	311 169	144,3%
Médecine générale	3 700	189 400	90,6%	+3,1%	3 268	195 269	90,5%
Spécialistes	7 596	218 458	104,6%	+3,3%	6 609	225 745	104,7%
Généralistes	3 700	189 400	90,6%	+3,1%	3 268	195 269	90,5%
Tous	11 296	208 940	100,0%	+3,2%	9 877	215 662	100,0%

Tableau 7

Revenu assujéti à l'AVS de tous les médecins indépendants, valeur centrale 2003 et 2004 par canton, médecins âgés de moins de 66 ans.

Canton	Nombre	2003	Indice	+/-	Nombre	2004	Indice
ZH	2 480	162 700	94,6 %	-8,2%	1 486	149 300	84,4%
BE	1 793	165 900	96,5 %	-0,3%	1 720	165 400	93,6%
LU	417	203 400	118,3%	+6,9%	416	217 400	123,0%
UR	32	190 800	110,9%	+0,8%	34	192 400	108,8%
SZ	131	236 000	137,2%	+8,7%	137	256 600	145,1%
UW	74	193 800	112,7%	-2,6%	81	188 800	106,8%
GL	40	260 700	151,6%	+3,0%	42	268 600	151,9%
ZG	154	224 800	130,7%	-1,3%	150	221 900	125,5%
FR	338	192 100	111,7%	+4,7%	348	201 100	113,7%
SO	378	182 900	106,3%	+0,9%	380	184 500	104,4%
BS	469	133 800	77,8%	-0,4%	514	133 300	75,4%
BL	482	190 900	111,0%	-9,6%	412	172 600	97,6%
SH	128	155 400	90,3%	+1,4%	133	157 600	89,1%
AP	100	167 200	97,2%	+19,6%	94	199 900	113,1%
SG	523	188 600	109,7%	+14,8%	536	216 600	122,5%
GR	284	162 400	94,4%	+10,5%	288	179 500	101,5%
AG	650	177 300	103,1%	+4,6%	576	185 500	104,9%
TG	295	197 700	114,9%	-2,2%	315	193 400	109,4%
TI	463	208 700	121,3%	-11,2%	430	185 400	104,9%

(Suite du tableau 7)

VD	884	182 700	106,2%	+2,7%	1024	187 700	106,2%
VS	339	153 600	89,3%	+7,6%	320	165 200	93,4%
NE	171	126 600	73,6%	+8,4%	177	137 200	77,6%
GE	199	135 500	78,8%	+9,1%	216	147 800	83,6%
JU	80	137 000	79,7%	+14,4%	48	156 700	88,6%
Suisse	10 904	172 000	100,0%	+2,8%	9877	176 800	100,0%

Tableau 13

Revenu assujéti à l'AVS de tous les médecins indépendants, valeur centrale 2003 et 2004 par spécialité, médecins âgés de moins de 66 ans.

Spécialité	Nombre	2003	Indice	+/-	Nombre	2004	Indice
Anesthésie	306	245 700	145,7 %	-8,4 %	267	225 100	127,3 %
Chirurgie	533	200 900	119,2 %	+0,5 %	428	201 900	114,2 %
Dermatologie	225	207 900	123,3 %	-8,1 %	197	191 000	108,0 %
Gynécologie	695	207 700	123,2 %	+5,3 %	587	218 700	123,7 %
Médecine interne	2 169	182 300	108,1 %	+3,0 %	1 919	187 700	106,2 %
Neurochirurgie	33	200 400	118,9 %	+42,8 %	30	286 200	161,9 %
Neurologie	140	142 600	84,6 %	+16,5 %	122	166 200	94,0 %
Ophthalmologie	408	266 600	158,1 %	+2,3 %	357	272 700	154,2 %
Orthopédie	282	245 700	145,7 %	+8,4 %	244	266 300	150,6 %
ORL	201	263 900	156,5 %	+2,3 %	172	270 000	152,7 %
Pédiatrie	545	154 300	91,5 %	+0,4 %	486	154 900	87,6 %
Médecine physique	161	181 700	107,8 %	+1,7 %	133	184 800	104,5 %
Psychiatrie	1 425	112 600	66,8 %	+13,1 %	1 260	127 400	72,1 %
Psychiatrie pédiatrique	210	107 000	63,5 %	+11,5 %	178	119 300	67,5 %
Radiologie	150	301 500	178,8 %	-2,1 %	128	295 200	167,0 %
Urologie	99	252 900	150,0 %	+10,5 %	90	279 400	158,0 %
Médecine générale	3 700	172 700	102,4 %	+3,0 %	3 268	177 800	100,6 %
Spécialistes	7 596	166 400	98,7 %	+5,9 %	6 609	176 300	99,7 %
Généralistes	3 700	172 700	102,4 %	+3,0 %	3 268	177 800	100,6 %
Tous	11 296	168 600	100,0 %	+4,9 %	9 877	176 800	100,0 %

Figure 13

Evolution de la valeur moyenne du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse âgés de moins de 66 ans (revenu nominal) 1971/72 à 2004.

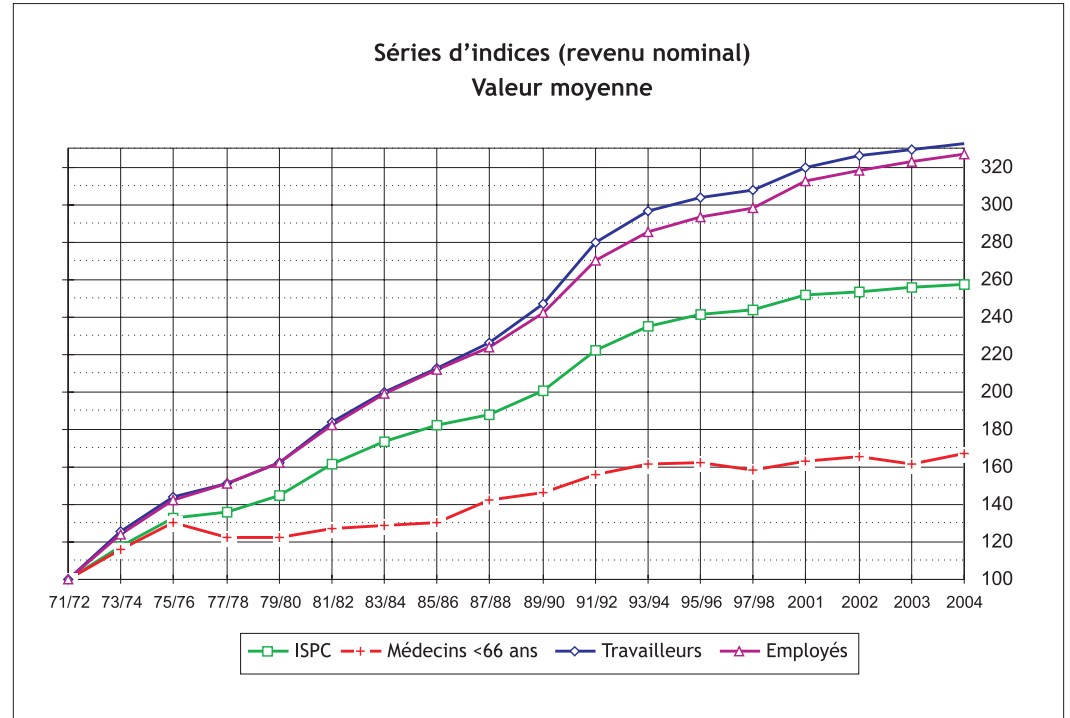


Figure 14

Evolution de la valeur moyenne du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse âgés de moins de 66 ans (revenu réel) 1971/72 à 2004.

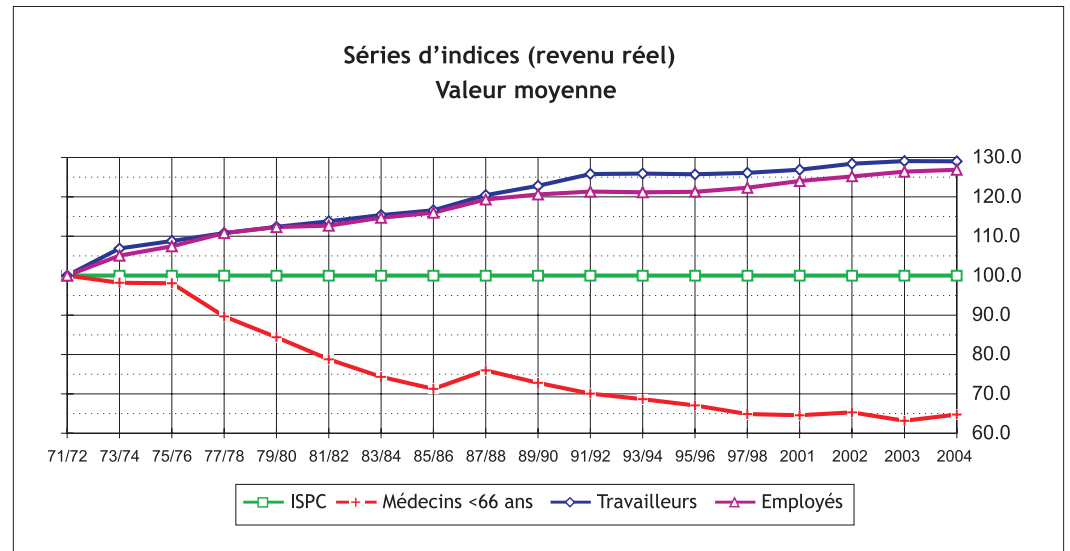


Figure 15

Evolution de la valeur centrale du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse âgés de moins de 66 ans (revenu nominal) 1971/72 à 2004.

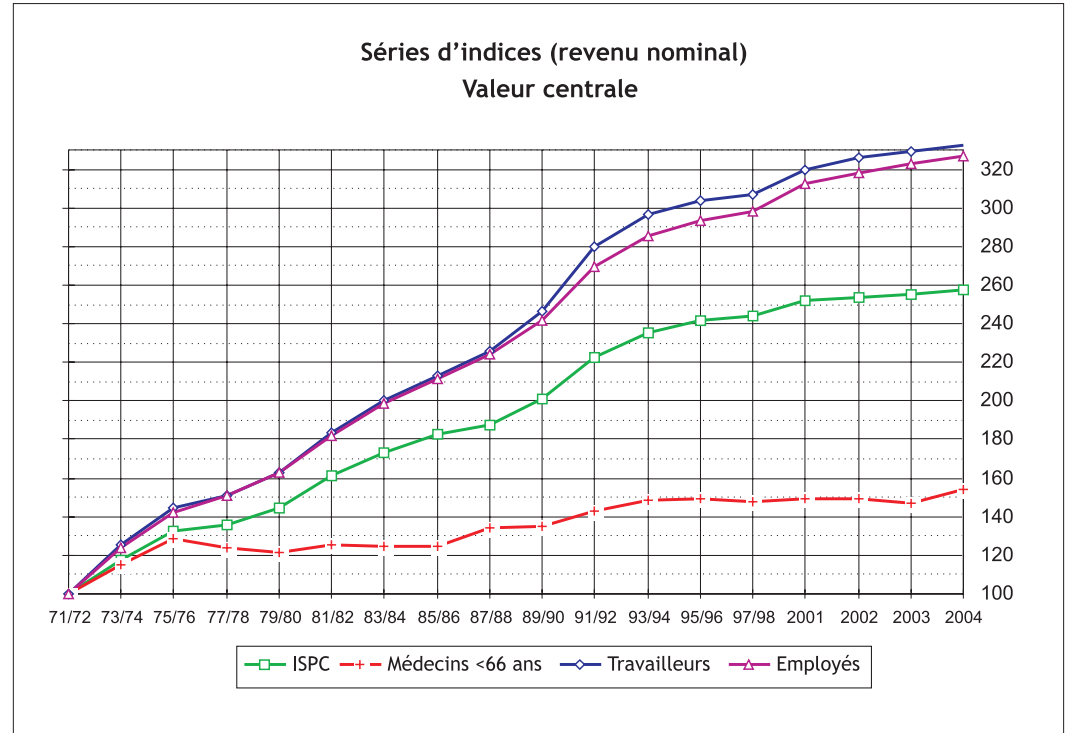


Figure 16

Evolution de la valeur centrale du revenu assujéti à l'AVS des médecins indépendants de Suisse âgés de moins de 66 ans (revenu réel) 1971/72 à 2004.

